



Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 7 mai 2025

Convocation en date du 29 avril 2025

Séance présidée par Monsieur Pierrick GILLES, Maire de la commune.

Membres présents : Madame Nathalie BEDIER, Madame Laurence DAGUIN, Madame Clarisse GADBIN, Monsieur Franck POIRIER, Monsieur Yves COURNÉ, Madame Martine PIQUET, Madame Solène GUÉRIN.

Membres absents excusés : Monsieur Anthony SABIN a donné pouvoir à Monsieur Franck POIRIER, Monsieur Julien LEBLANC a donné pouvoir à Monsieur Yves COURNÉ.

Secrétaire de séance : Madame Clarisse GADBIN.

Ordre du jour :

- * Devis création salle d'archives
- * Devis travaux salle des Associations
- * Rénovation de logement : Fonds de concours-Investissement communal 2023-2025/Volet habitat du contrat de territoire du CD53 pour 2023-2028.
- * Participation aux frais de séjour École Sacré-Cœur de St Aignan/Roë
- * Adhésion Gal Sud Mayenne
- * Tarif location nouveaux barnums
- * Désignation d'un référent location matériels de la Commune
- * Questions diverses

Ouverture de la séance 20h30

Lecture faite par Monsieur Yves COURNÉ, le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025 est approuvé.

Accepté à l'unanimité par le Conseil.

Délibération 2025-22 : Devis création salle d'archives

Monsieur le Maire expose,

Afin de répondre à un besoin de classement des différents documents de la mairie, de les mettre en sécurité et de les rendre facilement accessibles, une salle d'archives va être créée.

Le bâtiment communal s'étant libéré de son locataire, une partie du rez-de-chaussée côté mairie peut être aménagée.

Des travaux d'isolation et de remise aux normes d'électricité vont y être réalisés et un accès direct de la mairie à cette salle d'archives sera créé.

Par la même occasion une salle de pause va être créée pour nos agents communaux, n'ayant actuellement aucun local pour déjeuner qui sera aussi un lieu d'échange avec les élus.

Ainsi, cette partie de bâtiment ne sera plus accessible à la location.

Des devis (prix HT) ont été demandés à plusieurs entreprises :

Travaux	AIR DES PEINTURES	GONNIER	RENARD	SARL SORIEUX	CHATELAIS	MB. Moreau-Breton	SASU MAB
Placo- Isolation			6 155.02 €			5 493.61 €	7 355.58 €
Revêtement de sol							3 996.11 €
Electricité-Plomberie		3 959.18 €		3 869.23 €	4 934.50 €		
VMC					842.22 €		
Peintures	2 183.92 €						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises :

- SARL SORIEUX : électricité pour 3 869.23 € HT
- AIR DES PEINTURES : peintures pour 2 183.92 € HT
- MB Moreau-Breton : placo pour 5 493.61 € HT

Il a été décidé de ne pas changer le revêtement de sol et de ne pas changer la VMC.

Délibération 2025-23 : Devis travaux salle des Associations

Monsieur le Maire expose,

Afin de diminuer les coûts énergétiques et par conséquent les coûts de fonctionnement de notre collectivité, et à la demande de nos 4 associations, nous souhaitons solliciter une aide pour réaliser les travaux de mise aux normes dans les locaux qui leurs sont dédiés.

En effet, ces associations comme notre collectivité sommes très attentives aux coûts de l'énergie et de l'entretien du patrimoine de la commune.

Les travaux consistent à :

- Remettre aux normes tout le système électrique datant d'une trentaine d'années,
- Mettre en place un système de ventilation,
- Faire l'isolation de 15cm autour des murs et au niveau du plafond pour rabaisser la hauteur des salles (actuellement à 3.20 m de hauteur) pour obtenir un volume moins important pour économiser du chauffage,
- Refaire des sanitaires à l'intérieur puisque ceux étaient restés à l'extérieur (ancienne école) et les adapter pour le handicap.

Ces travaux sont prévus à l'automne 2025 afin de réduire significativement les coûts énergétiques sur le prochain hiver.

Des devis (prix HT) ont été demandés à plusieurs entreprises :

Travaux	AIR DES PEINTURES	SORIEUX	CHATELAIS	MOREAU	SASU MAB
Placo- Isolation				24 416.30 €	23 397.67 €
Revêtement de sol	5 244.34 €				
Electricité-Plomberie		8 765.30 €	10 179.57 €		
VMC		920.00 €	1 124.00 €		
Peintures	8 396.56 €				
TOTAL	13 640.90 €	9 685.30 €	11 303.57 €	24 416.30 €	23 397.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises :

- SARL SORIEUX : électricité et VMC pour 9 685.30 € HT
- AIR DES PEINTURES : peintures pour 8 396.56 € HT
- MB Moreau-Breton : placo pour 24 416.30 € HT

Il a été décidé de ne pas changer le revêtement de sol pour le moment.

Il est envisagé de faire des devis pour le changement des fenêtres.

Une demande de subvention « Fonds Verts » va être déposée.

Délibération 2025-24 : Rénovation de logement : Fonds de concours-Investissement communal 2023-2025/Volet habitat du contrat de territoire du CD53 pour 2023-2028.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Craon, par délibération n°2024-02/06, en date du 19/02/2024, a mis en place un dispositif lui permettant de financer des projets de rénovation du bâti pour du logement et des services à la population. Ce dispositif permet de financer des projets dans les conditions suivantes :

- Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public.

Le fonds de concours ainsi attribué aux communes s'élève à 26 € maximum par habitant soit 7 436 €.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le dépôt de la demande à La Communauté de communes du Pays de Craon doit être effectué avant le 31/12/2025 et les travaux réalisés sous 4 ans, à compter de la date de la décision de la Communauté de communes qui vous aura été notifiée par courrier.

Le dispositif est rétroactif au 01/01/2023.

Un second dispositif peut être sollicité : le volet Habitat du Contrat de territoire du Conseil Départemental qui permet de financer la construction ou la réhabilitation de logements communaux. Le logement doit être classé en étiquette C après travaux.

La dotation est de 25.42 euros par habitant soit **7 270 €**.

Monsieur le Maire propose de solliciter ces subventions pour l'opération suivante :

- ⇒ Intitulé de l'opération : Rénovation énergétique logement communal
- ⇒ Plan de financement : joint en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté en annexe,
- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du volet Habitat du Contrat de territoire 2023-2028 du Conseil Départemental de la Mayenne,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération 2025-25 : Participation aux frais de séjour École Sacré-Cœur de St Aignan/Roë

Monsieur le Maire expose :

Les élèves de CM1-CM2 vont aller en classe de neige en février 2026.

Par mail du 23 avril, l'APEL sollicite une subvention aux communes ayant des enfants concernés. Les frais de séjour reviendraient à 580 € par enfant, l'APEL prend en charge 150 €/enfant.

Pour Saint Michel de la Roë, 3 enfants participeront à ce séjour.

Après débats et échanges, les membres du conseil municipal **ACCEPTE** de verser 200 € /enfant soit un total de **600 €** à verser à l'APEL de Saint Aignan/Roë.

Délibération 2025-26 : Adhésion Gal Sud Mayenne

Monsieur le Maire expose,

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec notamment ses programmes de développement territorial Leader (ou encore TEPCV,...). Les 3 communautés de communes du Sud Mayenne ont ainsi une ambition partagée de Territoire à Energie Positive et Bas Carbone (TEPOS-BC) qui s'inscrira dans leur Plan Climat Air Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur

5 ans, sur un périmètre constant, plus de 10 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

Chaque conseiller recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- Mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public...),
- Assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité ,
- Accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes ...),
- Développer des pratiques économes.

Et depuis plus de 5 ans, à :

- Accompagner les élus dans leurs décisions et dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et bas carbone ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergie et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires, notamment Leader.

Pour tout projet d'un montant d'investissement supérieur à 50 000 €, bénéficiant d'une aide financière et d'accompagnement technique du service CEP, le Gal Sud Mayenne appellera auprès de la commune une participation financière variant de 1 500 € à 3 000 € selon la taille du projet.

Comme sur la période précédente et les 66 communes du Sud Mayenne, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes adhérentes.

Sur la nouvelle période 2022-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0,90 €/hab/an. Pour rappel, sur le Sud Mayenne, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an.

Afin d'être exemplaire et dotée d'un patrimoine économe en énergies, la commune de Craon souhaite bénéficier de ces accompagnements et adhère de nouveau au Conseil en Energie Partagé du Gal Sud Mayenne.

Explications données, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité DÉCIDE de demander plus de précisions pour l'octroi de subventions auprès du Gal Sud Mayenne et d'AJOURNER cette délibération.

Délibération 2025-27 : Tarif location nouveaux barnums

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'achat de 4 barnums de 3 x 4.50 m, il convient d'établir un prix de location :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les tarifs comme suit :

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	CAUTION
1 BARNUM	25 € / jour	35 € / jour	300 €

- la location est réservée aux habitants de Saint Michel de la Roë
- la gratuité sera effective pour les associations Micheloises et les écoles de Saint Aignan/Roë
- une attestation d'assurance à responsabilité civile sera demandée à la réservation
- le tarif hors commune de 35 € / jour concerne les associations

Délibération 2025-28 : Désignation d'un référent location matériels de la Commune

Monsieur le Maire expose :

Notre agent communal partant en retraite, il faut nommer un référent pour s'occuper du matériel de la commune lors des réservations.

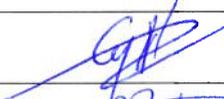
En effet, c'est lui qui gérait le départ des tables, chaises et barnums.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DÉSIGNE Madame Clarisse GADBIN comme élu référent.

Questions diverses :

- Terrain communal : faire une dalle de béton de 18x15, celle-ci sera faite début juin.
- Ancienne école : changer la gouttière du pignon devis 655.10 € TTC.
- Anciennes toilettes : refaire la toiture devis 1 442.46 € TTC.
- Départ à la retraite de Michel : repas au restaurant prévu le 30 juin au soir.
- Commémoration du 8 mai : dimanche 11 mai à 10 h.
- Argent de poche : un courrier va être envoyé aux 9 enfants concernés.
- Remise de livres à l'école publique de St Aignan le 13 mai à 18 h.

Levée de séance à 23h15

Pierrick GILLES	
Nathalie BÉDIER	
Laurence DAGUIN	
Anthony SABIN	
Franck POIRIER	
Yves COURNÉ	
Julien LEBLANC	
Martine PIQUET	
Solène GUÉRIN	
Clarisse GADBIN	